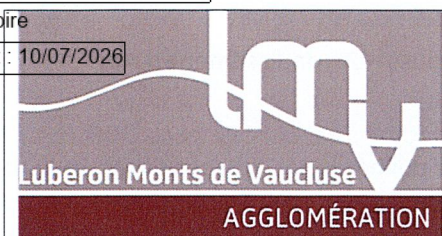


Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2026



République française
Département de Vaucluse – Arrondissement d'Apt

2026/ ...

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Séance du 2 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six et le deux juillet, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le vingt-six juin deux mille vingt-six, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	38	Suffrages exprimés :	52
Absents :	17	- dont POUR :	47
Absents AVEC pouvoir	14	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir	3	Nombre d'abstention(s) :	5

Etaient présents : M. Gérard DAUDET – Président

Mme ARAGONES Claire	Mme HAQUET Sonia	Mme PLAZI-PONTET Annie
M. BATOUX Philippe	Mme JAUFFRET Sylvie	M. RIVET Jean-Philippe
M. BLANC Gérard	Mme JOANNY Monique	M. SILVESTRE Claude
M. BLANES Patrick	M. JUSTINESY Gérard	M. SINTES Patrick
M. BOËS Fabrice	M. LIBERATO Fabrice	Mme STELLA Aurore
Mme CATALANO-LLODES Gaétane	M. MALOSTO Jean-Pierre	Mme TAVERNIER Anne-Laure
M. COURTECUISSÉ Patrick	Mme MARTIN Bénédicte	M. TERRANE Pascal
M. DALVERNY Bernard	M. MAUREL Frédéric	M. TOUACHE Thierry
Mme DECHER Martine	Mme MILESI Véronique	M. VILLA José
M. DERRIVE Eric	Mme MONTENOIS Isabelle	M. VOLLAIRE Olivier
Mme FAREVEL-GENESTON Nathalie	Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse	
M. FREDIN Grégory	M. NOUVEAU Michel	
Mme GREGOIRE Sylvie	M. PEYRARD Jean-Pierre	
M. GUILLOT Philippe		

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. FONTANARAVA Eric à Mme MONTENOIS Isabelle	Mme BLANCHET Fabienne à Mme MARTIN Bénédicte
M. GERAULT Jean-Pierre à Mme ARAGONES Claire	Mme COLOMBO Dominique à Mme STELLA Aurore
M. KITAEFF Richard à M. SILVESTRE Claude	Mme CRESP Delphine à M. DAUDET Gérard
M. LAFFORGUE David à M. LIBERATO Fabrice	Mme DOSSARD Amandine à Mme TAVERNIER Anne-Laure
Mme ABRAN Daisy à Mme PLAZI-PONTET Annie	Mme FASSETTA Véronique à M. BATOUX Philippe
Mme AUDIBERT Danielle à M. FREDIN Grégory	Mme LECAUDEY Aurélie à M. DERRIVE Eric
Mme AUZANOT Bénédicte à M. TOUACHE Thierry	Mme PIERI Julia à M. MAUREL Frédéric

Absents :

M. TABOULET Philippe
Mme DAUPHIN Mathilde
Mme PONCE Ondine

Secrétaire de séance : M. MAUREL Frédéric

Conseiller communautaire avec un arrêté de déport :

N° 2026-107

FINANCES – Budget principal - Mise à jour d'une autorisation de programme et crédits de paiements 2026

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'instruction comptable M57 ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;
- Vu la délibération du conseil communautaire n°2025-055 en date du 3 avril 2025 portant approbation des autorisations de programme ;
- Vu la délibération du conseil communautaire n°2026-065 en date du 30 avril 2026 portant approbation de la modification des 'autorisations de programme ;
- Vu l'avis du bureau communautaire en date du 18 juin 2026.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la section d'investissement du budget peut mettre en œuvre des autorisations de programme pluriannuelles réparties par exercice budgétaire en crédits de paiement.

Cette procédure permet à une collectivité de ne pas faire supporter à son budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice. Elle favorise ainsi la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les opérations d'investissement pouvant faire l'objet d'une procédure d'AP/CP correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par l'agglomération ou à des subventions versées à des tiers.

De même, selon les mêmes règles que les Autorisations de Programme, la section de fonctionnement peut mettre en œuvre des Autorisations d'Engagement pluriannuelles.

Au moment de voter la décision modificative n°1 du budget principal, il convient de faire un point sur les différentes autorisations de programme afin de les actualiser.

1- AP 2022-D0001 Renouvellement du matériel roulant du service de collecte des ordures ménagères.

L'autorisation de programme AP-2022-D0001 « Renouvellement du matériel roulant service déchets » nécessite une mise à jour pour permettre l'acquisition d'une benne à ordures ménagères de 20 M3 estimée à 300 000 €. Le montant total de l'AP passe de 2 727 820,59 € à 3 027 820,59 €. Les crédits de paiements 2026 sont augmentés de 300 000 € et s'élèvent donc à 780 000 €.

	Paiement 2023	Paiement 2024	Paiement 2025	Paiement 2026	Paiement 2027	TOTAL
AP2022-D0001 Renouvellement Matériels Roulants Service Déchets	203 561,42 €	1 003 522,40 €	162 451.20	780 000.00 €	878 285.57 €	3 027 820.59 €

Le Conseil Communautaire,

Où le rapport ci-dessus,

Délibère, et

A l’unanimité des suffrages exprimés,

(5 Abstentions : Madame PLAZI-PONTET Annie – avec le pouvoir de Madame Daisy ABRAN et Messieurs Thierry TOUACHE - avec le pouvoir de Madame Bénédicte AUZANOT- et Jean-Pierre PEYRARD)

- **VOTE** l’actualisation au budget principal-LMV 2026, des autorisations de programme : AP 2022-D0001 - Renouvellement du matériel roulant du service de gestion des ordures ménagères ;
- **VOTE** les crédits de paiement au budget principal, conformément aux tableaux de répartition ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette délibération.


Le Secrétaire de séance,
Frédéric MAUREL

Cavaillon, le 7 juillet 2026

Le Président,
Gérard DAUDET





